



REVUE DE PRESSE DU 06/02/2017

- 1- La Banque d'Algérie a instruit les banques et les établissements financiers à geler, à compter du 2 février 2017, toute domiciliation d'importation de véhicules par les entreprises pour propre compte en attendant la mise en place d'un nouveau mécanisme d'encadrement, a appris l'APS auprès de cette institution financière. "Il est porté à la connaissance des banques et établissements financiers que les autorités compétentes s'apprêtent à mettre en place un nouveau mécanisme d'encadrement des importations de véhicules par les entreprises pour propre compte", lit-on dans la note adressée par la Banque d'Algérie aux banques et établissements financiers.
- 2- Les opérations de contrôle menées par les brigades mixtes (commerce, douanes et impôts) ont permis de constater, en 2016, plus de 500 infractions donnant lieu à plus de 70,7 milliards de DA de pénalités, a-t-on appris auprès de la Direction générale des douanes (DGD). Dans les détails, 230 infractions commerciales ont été constatées, engendrant des pénalités de plus de 68,5 milliards de DA, selon un bilan de la DGD. En outre, 232 infractions fiscales ont donné lieu à des pénalités de plus de deux (2) milliards de DA alors que les 44 infractions douanières ont présenté un montant de 31,47 millions de DA d'amendes.
- 3- General Electric a annoncé hier, l'ouverture prochaine de son centre de formation, Getla (General Electric Technical and Leadership Academy), situé dans le quartier des affaires de Bab Ezzouar à Alger. S'étendant sur une surface de plus de 650 m², Getla est le premier centre de formation en Afrique du Nord visant à développer les compétences techniques et le leadership des employés de GE et de ses partenaires dans les secteurs de l'énergie tels que Sonelgaz et Sonatrach, et dans les secteurs public et privé de la santé. Avec un investissement de plus de 4 millions de dollars, ce centre va offrir des formations de haut niveau afin d'aider les compétences algériennes à faire face aux défis relatifs au nouveau paysage industriel du pays.
- 4- La prochaine session du secteur de la formation professionnelle, prévue le 26 février, sera marquée par le "renforcement" des spécialités recherchées sur le marché du travail contre une "légère" baisse de postes offerts pour la branche technique administrative et de gestion, a-t-on appris dimanche auprès du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels.



- 5- Le Ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohamed Mebarki, a souligné dimanche à Alger la "nécessité" de réorganiser le secteur pour l'adapter aux besoins de développement et de diversification de l'économie nationale. "Il est nécessaire de réorganiser le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels afin de l'adapter aux besoins et à l'évolution économique du pays, conformément à la politique de diversification de l'économie nationale prônée par le gouvernement", a indiqué M. Mebarki à la Radio nationale.

- 6- Le Ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdeslam Chelghoum, a mis l'accent, lundi à Ouargla, sur la nécessité d'achever l'opération, en cours, d'assainissement du foncier agricole à travers le pays. "Il appartient d'achever l'opération d'assainissement du foncier agricole, en cours à travers les wilayas du pays, en vue de récupérer tout le foncier attribué dans le cadre de la concession agricole et non exploité", a affirmé le ministre lors de la visite du complexe avicole Tidjania, dans la commune d'Ain-El-Beida, dans le cadre de sa visite de travail dans la wilaya d'Ouargla.

- 7- Quinze projets algériens ont été sélectionnés au titre d'une campagne internationale pour le climat, a-t-on appris dimanche à Oran du responsable de la communication du Bureau "R20 Med" assurant la représentation méditerranéenne de l'Organisation non gouvernementale (ONG) R20 (Regions of climate action). Ces quinze projets, émanant de différentes wilayas du pays, ont été retenus dans le cadre de la campagne internationale "100 projets pour le climat", lancée par l'ONG R20 avec la Fondation Leonardo DiCaprio et d'autres partenaires, a précisé à l'APS Houari Anès.



A lire : Brigades mixtes de contrôle: plus de 70 milliards de DA de pénalités en 2016

Les opérations de contrôle menées par les brigades mixtes (commerce, douanes et impôts) ont permis de constater, en 2016, plus de 500 infractions donnant lieu à plus de 70,7 milliards de DA de pénalités, a-t-on appris auprès de la Direction générale des douanes (DGD). Dans les détails, 230 infractions commerciales ont été constatées, engendrant des pénalités de plus de 68,5 milliards de DA, selon un bilan de la DGD.

En outre, 232 infractions fiscales ont donné lieu à des pénalités de plus de deux (2) milliards de DA alors que les 44 infractions douanières ont présenté un montant de 31,47 millions de DA d'amendes.

En 2015, 487 infractions ont été constatées par les 97 brigades mixtes exerçant sur le territoire national, pour des pénalités de 17,42 milliards de DA.

Créées en 1997 par un décret, ces brigades mixtes mènent des opérations de contrôle au niveau des unités de production, de distribution, du stockage de marchandises, de prestations de services et dans d'autres domaines d'activités.

Mais un projet de décret a été élaboré récemment par le ministère du Commerce dans le but de redynamiser ces brigades en prévoyant notamment l'élargissement de leurs prérogatives et de leur champ d'intervention dans les opérations du commerce extérieur et en procédant à la révision des indemnités de leurs agents.

"Il s'agira de réactiver ces brigades, qui avaient été créées en 1997, car il a été constaté un déphasage dans leur fonctionnement et que nous voulons réactiver d'une manière plus forte afin qu'elles interviennent directement dans le programme d'assainissement du commerce extérieur engagé par le ministère du Commerce", explique une source de ce département ministériel.

Ce nouveau dispositif, selon la même source, devra donner un nouveau souffle en matière d'organisation de ces brigades avec une coordination plus appropriée et appuyée par davantage de moyens leur permettant de mener à bien leurs missions.

L'action de ces brigades sera orientée, plus particulièrement, vers le commerce extérieur à travers des investigations sur les pratiques illicites tout en se penchant notamment sur les opérations de facturation et de transfert de devises, poursuit la même source.

Pour rappel, le décret exécutif 97-290 avait institué et organisé un comité interministériel de coordination, des comités de coordination de wilaya et des brigades mixtes de contrôle conjoint entre les services des impôts et des douanes et ceux chargés des enquêtes économiques et de la répression des fraudes du ministère du Commerce.

Selon ce texte en vigueur, ces brigades mixtes sont chargées d'effectuer des contrôles auprès de personnes physiques et morales réalisant des opérations d'importation et de commercialisation dans les conditions de gros ou détail et, d'une manière générale, auprès de toute personne intervenant dans les circuits commerciaux et ce, pour s'assurer de la conformité de ces opérations avec les législations fiscale, douanière et commerciale.